

Drone : pilotage et applications dans le bâtiment

Durée : 2 jours (14 heures)

Public concerné :

- Chefs d'entreprises, salariés d'entreprises du bâtiment

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques et exercices pratiques
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Présentation des règles de sécurité par le formateur
- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action.
- Formation non diplômante sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

IMPORTANT :

Avec cette formation, vous disposerez des compétences et connaissances nécessaires au pilotage d'un drone dans la catégorie dite "ouverte" (moins de 250 gr ne nécessitant pas de brevet de pilote), mais elle ne délivre pas le brevet qui demeure obligatoire pour les autres catégories.

LE + DE LA FORMATION :

Mise en pratique avec un drone pour 2 personnes, formation orientée pour les professionnels.

Objectifs :

- Maîtriser le cadre réglementaire d'utilisation d'un drone, dont la nouvelle réglementation européenne applicable depuis le 01 janvier 2021
- Connaître la technologie du matériel
- Maîtriser les techniques de pilotage
- Intégrer les règles de sécurité.

Programme :

■ 1^{er} JOUR :

Matin : technologies du drone, définitions et historique, principes de vol et contrôle, composants : châssis, capteurs, technologies intégrées, moteurs, hélices.

Apprendre à piloter, les vols automatisés.

Pratique : Présentation du matériel, prise en main, sécurité, décollage, atterrissage, maintien de la hauteur

Après-midi : suite du chapitre : apprendre à piloter, les vols automatisés, les vols en immersion, les assistances au pilotage.

Les règles de vol : réglementation française et nouvelle réglementation européenne au 01/01/2021, **simplifications d'usage pour les artisans avec ces nouvelles règles.**

La sécurité avant vol, la législation professionnelle et les risques encourus, la déclaration préalable en préfecture, les scénarios S1 S2 S3 et la transition vers la réglementation européenne, la déclaration DGAC et la déclaration de photographie aérienne.

Pratique : maintien de la hauteur, vol avant - arrière / droite - gauche.

■ 2^{ème} JOUR :

Matin : le MANEX (ancien Manuel d'Activités Particulières), la sécurisation de zone, la gestion du public et la sensibilisation aux dommages potentiels. Les applications professionnelles et les critères de sélection du matériel en fonction des métiers : atouts et limites de chaque solution.

Pratique : Vol de précision haut - bas / avant - arrière / droite - gauche, parcours complet sans rotation.

Après-midi : la mise en place et l'entretien, les assurances.

Les spécificités pour les professionnels : le marché du drone pour les métiers du bâtiment.

Comprendre les enjeux du drone : état actuel et projections, perspectives professionnelles, technologies futures.

Pratique : Parcours complet, entraînement avant test. Test final organisé sous forme d'une mini-compétition.

